



Proposition de poste inférieur

Par **Eisenlohr**, le **21/02/2013** à **11:11**

Bonjour,

Mon entreprise a ce jour va supprimer mon poste. Elle me propose 2 solutions, soit d'être licencié, soit de prendre un poste inférieur à celui que j'occupe actuellement. Je pense accepter le poste, par contre, puis je garder les avantages en nature du poste précédent (voiture de fonction, carte essence), ou mon employeur peut-il me les supprimer sans compensation.

Par **P.M.**, le **21/02/2013** à **11:39**

Bonjour,

Puisqu'il y aurait modification du contrat de travail pour raison économique que l'employeur doit vous faire par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, il faudrait que vous voyez avec l'employeur ce qu'il est prêt à vous laisser et à vous de savoir ce que vous êtes prêt à accepter...